



Vente d'une nu-propriété avec un usufruitier

Par **laloudouchka**, le **15/06/2009** à **14:06**

Bonjour,
Voici ma situation :

- Je suis nu-propriétaire de la moitié d'une propriété au Cap d'Antibes (héritée de mon père) .(sise immédiatement en -dessous d'Eden Roc et de l'Hôtel du Cap).
- Cette maison (et jardins) est encore en indivision.
- Elle se situe à 200 m de la mer.
- À l'heure actuelle :
- Ma tante (la soeur de mon père) y vit et en est l'autre demi-propriétaire en pleine jouissance.
- La seconde épouse de mon père en a l'usufruit jusqu'à sa mort.

Ces deux dames refusent le partage, refusent de s'entendre entre elles, s'opposent (via moi-même) à ce que je puisse vendre ma nu-propriété. (querelles de famille entre elles dont je "fais les frais", c'est peu dire, au sens propre, comme au sens figuré.).

Je suis prête (probablement après la division, que je pense pouvoir exiger), à vendre ma nu-propriété bien en dessous de son véritable prix.

Sans ces dames de (70 ans chacune).

La villa en elle-même n'est pas une "villa" somptueuse, loin de là, mais il y a des dépendances, deux jardins, le tout faisant une surface totale d'autour 750 m2.

C'est donc le terrain, et surtout sa situation, dans un lieu classé qui est très attractif.

Je me trouve actuellement dans une situation financière très précaire, je ne dispose d'aucun revenus, et je n'ai que cette nu-propriété (j'ai 52 ans).

Je me tiens à votre disposition pour tout autre renseignements, si cela vous semblait utile.

En vous remerciant pour m'avoir lue, et en espérant une réponse, veuillez recevoir mes salutations distinguées.

Laloudouchka